



PROCES-VERBAL

ORGANISEE PAR	Maurice LEGRAND – Président du Comité
TYPE DE REUNION	ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DATE	20 mars 2021
LIEU	Golf de Corbelin et Visio
AS PRESENTES EN VISIO	Seyssins, Corbelin, Grenoble Energie Sports.

Nombre de clubs affiliés au Comité de l'Isère : **29**

Total des voix du Comité : **109**

Nombre d'AS ayant votés par voix numérique : **18**

Total des voix ayant votés par voix numérique : **78 soit ≈ 72% des voix**

Vote numérique organisé grâce à la solution LimeSurvey Professional

Introduction

Maurice LEGRAND déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à 11h20

Le Bureau de l'Assemblée est composé de Maurice LEGRAND Président, Véronique Argoud Secrétaire Vice-Présidente Secrétaire de séance, François Gaillard Trésorier Vice-Président et Alain Jouve Trésorier adjoint Scrutateur

S'agissant d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le quorum est fixé par les statuts. Il est fixé à au moins la moitié des associations membres représentant au moins la moitié des voix plus une composant l'Assemblée. De ce fait, toutes les résolutions seront prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

Le Support de l'AGE, les Statuts et le Règlement Intérieur ont été mis à disposition par mail aux participants.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Présentation des modifications des statuts
2. Vote de la résolution n°1

1 – Présentation des Statuts

Présentation des modifications de l'article 1, de l'article 17 et de l'article 20 par le Président

Article 1 : Modification de l'adresse du Siège Social

Son siège social est fixé au Fontanil-Cornillon au 4 rue de la Croix de la Rochette. Il peut être transféré en tout autre lieu de cette ville par simple décision du Bureau et dans une autre localité comprise dans le ressort ci-dessus défini, par une décision de l'Assemblée Générale, avec l'accord du Comité Directeur de la ffgolf sur avis du Président de sa Ligue d'appartenance.

Article 17 – Quorum et Majorités : Modification des conditions de vote

Le vote par procuration est interdit.

Article 20 – Comptes Annuels : Modification Ouverture des comptes bancaires ou postaux

Gérer les fonds dont il dispose et peut ouvrir tous les comptes bancaires ou postaux sous la signature du Trésorier ou du Trésorier adjoint

2 – Vote de la résolution 1

Les Statuts sont approuvés à l'unanimité.

Le Président

Maurice LEGRAND



La Secrétaire
Vice-Présidente

Véronique Argoud



Le Trésorier
Vice-Président

François Gaillard



ffgolf®

isère
Conseil Général
Plus proche de vous !

Siège Social : 4 rue de la Croix de la Rochette 38120 FONTANIL-CORNILLON

SIRET : 423 257 732 00010

Association n° 0381027215 du 31/03/1999

www.golf-isere.com